



Obligations de Bailleur & Calcul du fermage

Par **Balhdric**, le **03/04/2013** à **02:57**

Bonjour à tous,

Je viens de 'récupérer' un bail de fermage datant de près de 30 ans sur des terres agricoles... et je me pose quelques questions :

1- Quelles sont les obligations du bailleur sur le bâti (en particulier sur le logement), en particulier au niveau des travaux, de l'entretien ? Quel risque prend le propriétaire à ne pas réaliser certains travaux ?

2-Dans le bail, il est précisé que le montant du fermage est calculé suivant :

-4540 - Kilos de blé

- 4780 -- Kilos de maïs

Comment je peux comprendre cette formule ? et comment, aujourd'hui, puis-je mettre à jour le montant du fermage ????

J'avoue, je suis un peu perdu...